

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 24 septembre 2018

Convocation du : 13 septembre 2018

**Objet : : Modification statutaire – Compétences facultatives.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

**Etaient présents** : JM. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, JP Bellet, T. Fodera, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, J. Banal, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont, M. Ventre.

**Etaient absents** : Monique Barthélémy, Michel Truc

**Pouvoirs** : Jean-François Contoz absent a donné pouvoir à Françoise Galmiche  
Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant  
René Moreau absent a donné pouvoir à Fabienne Darini  
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à Bernadette Saudemont  
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Franck Gatounes

M.Ventre, Vice-Président chargé du développement économique précise que suite à la fusion des anciennes CCHB et CCBD le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et considérant la mise en œuvre de la Loi NoTRE du 7 août 2015, la Communauté nouvellement créée doit mettre à jour ses statuts. Plusieurs actions portées par la CCBD sont supplémentaires à celles exigées par la Loi et ne peuvent pas être rattachées ni aux groupes de compétences obligatoires ni aux groupes de compétences optionnelles. La commission développement économique a proposé d'inscrire dans les compétences facultatives de la CCBD des actions liées à l'animation économique, l'adhésion à de dispositifs de développement, la participation financière et le cofinancement à des dispositifs de développement. Il invite les délégués à prendre connaissance du texte proposé.

Après avoir apporté des réponses aux demandes d'explication, M. Ventre soumet le texte suivant au vote communautaire :

Sont déclarées dans le champ des compétences facultatives les actions relatives à :

- L'animation économique et prospection d'entreprises ;
- L'adhésion, la conduite et l'animation de dispositifs de développement ;
- La participation financière en cofinancement à des dispositifs de développement.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires à l'unanimité, approuvent :

- la modification statutaire et l'inscription de de ces nouvelles compétences dans le champ des facultatives

Votants : 36 dont 5 pouvoirs	Pour : 36	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------------------	-----------	-----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180924-Db115\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 05/10/2018

Affichage : 05/10/2018

Pour le Président par délégation



Le Président,

  
Jean-Marie BERNARD